

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2022

N° C31_03_2022_07 - Projet éolien Villemain-Loubillé - Constitution d'un comité de suivi

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	72	7	79	11

Pour : 79	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 25 mars 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, SICAULT Jean-Claude, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, PETIT Serge, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, CHARTIER Bernard, CHASSIN Julien, CHOURRÉ Gilles, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelynne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARRE Daniel (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), BOURDIER Christine (pouvoir donné à TROCHON Patrick), COUSIN Sylvie (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à AUDE Laurent)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, CAQUINEAU Emmanuel, COLLET Gérard, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, JOUANNET Paul, LABROUSSE Christophe, MAGNAN Jean-Christophe, PICARD Christian, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Projet éolien Villemain-Loubillé - Constitution d'un comité de suivi

Le projet éolien des Groies est porté par la société Voltalia, groupe international d'origine française fondé en 2005, aujourd'hui implanté dans 26 pays d'Europe, d'Afrique, d'Amérique du sud et d'Asie. La société compte environ 280 employés en France. Son actionnaire principal est l'association familiale Mulliez (famille française du Nord de la France). Voltalia développe des projets de la pré-faisabilité à l'exploitation.

Le projet, situé sur les communes de Villemain et Loubillé, comporte 7 mats de 4,5 à 5,5 MW chacun. La hauteur maximale en bout de pale s'élèvera à 180 mètres. La production électrique annuelle est estimée à 82 215 MWh.

Considérant que ce projet se situe dans une zone ouverte à la prospection dans le guide de l'éolien adopté en conseil communautaire d'octobre 2021, la constitution d'un comité de suivi est proposée, conformément aux préconisations du guide, avec la composition suivante :

- 2 vice-présidents : les vice-présidents à l'aménagement et à l'attractivité économique et touristique ;
- 2 membres du groupe de travail : appel à candidats parmi les membres non concernés par la liste suivante ;
- 1 élu par commune impactée (rayon de 6 km autour du projet) :
 - Valdelaume,
 - Chef-Boutonne,
 - Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues,
 - Paizay-le-Chapt,
 - Aubigné,
 - Loubigné,
 - Loubillé,
 - Villemain,
 - Couture d'Argenson.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la constitution d'un comité de suivi du projet composé tel que présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET